



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 16/12/2025
Objet : Marché public : risques statutaires**

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia
FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, BERNARD Myriam,
AILLAUD Karine, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie, Armelle HUBERT et Messieurs
GONCALVES Gilles, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,
VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mme AILLAUD Marion, M. MUÑOZ Estéban,

Absents : M. AKLA Mohammed, M. CHAMBRE Emmanuel, Mme MIOTTO Lucie, Mme
BIANCO Maryline.

Procurations : néant

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L
2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

Conseil Municipal du 16/12/2025

Délibération n° 2025/05/59

Objet : Marché public : risques statutaires

Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat du marché pour la couverture des risques statutaires.

Le contrat a pour objet de garantir à l'Assuré le remboursement des prestations qui lui incombent en application des textes législatifs et réglementaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., des agents titulaires et non titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Le marché comprenait 1 offre de base (10 jours de franchise) et 1 variante imposée (pas de franchise). D'autres variantes étaient admises.

Les critères de sélection étaient :

- Le prix pour 70%
- La valeur technique et qualitative pour 30%

Deux candidats ont déposé une offre. Le 1^{er} candidat n'ayant pas répondu à la variante imposée, sa candidature est inéligible.

Le 2^{ème} candidat (RELYENS) propose 1 offre de base avec un taux de 7.05% et la variante imposée avec un taux de 10.35%.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de base.

OUÏ cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise suivante : RELYENS -CNP ASSURANCES
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires.
- Les crédits correspondants seront prévus au budget.

Malijai,
Le 16 décembre 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE

